

MUNICIPALITÉ DE



CANTLEY

AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du Règlement numéro 408-12

Avis est par les présentes donné par le soussigné :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Cantley, lors de sa séance du 8 mai 2012, a adopté le Règlement numéro 408-12 modifiant le Règlement sur les permis et certificats numéro 268-05 afin de modifier certaines dispositions relatives aux piscines;

QUE le Règlement numéro 408-12 entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation à la Maison des bâtisseurs située au 8, chemin River à Cantley durant les heures d'ouverture.

Donné à Cantley, ce 20^e jour du mois de septembre 2012.

Jean-Pierre Valiquette
Directeur général